



# NEWS LETTER

## Mot du président

A quelques jours à présent du Congrès de Cape Town, nous pourrions très légitimement penser que l'heure est venue de se livrer à un bilan.

Vous vous apercevrez en lisant les lignes et les articles qui suivent qu'en réalité, loin d'être dans l'achèvement, nous sommes dans le commencement, dans l'amélioration, dans la consolidation de toutes les actions entreprises depuis de nombreuses années.

De nouvelles tâches, de nouvelles perspectives s'offrent à nous et éclairent l'avenir de notre organisation.

L'UIHJ, plus que jamais a besoin de vous, de votre soutien et de votre participation active pour mener à bien la réalisation de ses projets et exécuter les travaux qui lui sont désormais demandés par l'ensemble des institutions internationales.

L'UIHJ voit se profiler de passionnantes réalisations, de nouveaux défis, de nouveaux challenges tous aussi passionnants les uns que les autres, et je sais que vous êtes prêts à vous engager à ses côtés.

Nous travaillons au renforcement de notre profession en nous appuyant sur le haut niveau formation de l'huissier de justice :

- vous lirez dans ces quelques lignes le remarquable changement en ce sens obtenu par nos confrères grecs.

Nous travaillons sans relâche pour intégrer l'ensemble des organisations internationales pour y faire entendre la voie des huissiers de justice :

- vous lirez dans ces quelques lignes que désormais nous y sommes réclamés.

Nous travaillons depuis des années à installer l'échange des meilleures pratiques comme base d'amélioration de notre profession :

- vous lirez dans ces quelques lignes que la participation de nos experts dans différents projets nous permet de réaliser ces objectifs.

Je terminerai mon propos en vous donnant rendez-vous à tous à Cape Town qui s'annonce comme un événement historique dans l'histoire de l'UIHJ !

Leo Netten

Président de l'UIHJ

## FLASH INFO

Le 5 avril 2012 le Parlement grec a voté une loi historique pour notre profession.

Désormais l'accès à la profession d'huissier de justice en Grèce est subordonné à l'obtention d'un diplôme délivré par la faculté de droit ou d'une université nationale ou d'une université étrangère paritaire, reconnue de la législation du pays.

Cette formation devra être

complétée par un stage de six mois chez un huissier de justice avant l'examen professionnel, suivi de trois mois de séminaire de formation dispensés par la profession après les examens.

Nous adressons au travers ce flash toutes nos félicitations au président Dionysios Kriaris ainsi qu'aux membres de son bureau et enfin à tous nos confrères grecs qui

confirment ainsi la reconnaissance de leur professionnalisme et de leur haut niveau de compétence.

---

*Le 5 avril 2012 le  
Parlement grec a voté  
une loi historique pour  
notre profession*

## Banque mondiale : coïncidences et perspectives

Lors de la dernière réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ) de décembre 2011, l'UIHJ était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon.

A cette occasion, notre confrère fit une démonstration du contenu du Grand questionnaire de l'UIHJ qu'il a mis en place à l'occasion du congrès de Cape Town et regroupant les données complètes de la situation de notre profession dans le monde.

Parmi l'auditoire se trouvait deux représentants de la Banque mondiale, Klaus Decker et Doria Goldstein. Très impressionnés par le travail accompli, ils se montrèrent très intéressés et ont sollicité une rencontre de l'UIHJ avec la

Banque Mondiale.

Lors de ce rendez-vous, Doria Goldstein a indiqué au président Netten que son institution considère que le développement économique ne peut se faire sans s'appuyer sur la pierre angulaire que représentent des institutions judiciaires puissantes et solides.

Ainsi, la communauté internationale ayant besoin d'un forum d'échange de connaissances global permanent, la Banque mondiale a mis en place le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement.

Une plate-forme électronique d'information et de communication servira de moyen d'échange. Au sein de cette plate-forme, l'UIHJ participera à la

construction du pôle « exécution » qui sera développé dans ce projet.

Il s'agit bien évidemment tout à la fois d'un challenge mais aussi d'une formidable reconnaissance de la nécessité de l'exécution.

Nous l'avons maintes fois affirmé : le droit et l'économie sont liés.

Les échanges ne se développent que parce qu'ils prennent naissance dans un milieu sécurisé. Or cette sécurité, ce sont les professionnels de l'exécution qui en sont les vecteurs privilégiés assurant la réalisation des obligations contractuelles.

Notre collaboration au sein de la Banque mondiale ne vient que conforter nos profondes convictions !



## THE BESTT IN GEORGIA !

Depuis le mois de septembre 2011 se déroule en Géorgie un projet de jumelage financé par l'Union européenne au travers de l'European Neighbourhood and Partnership Instrument (ENPI).

Ce programme s'intitule BESTT, pour Better Enforcement System Through Twinning (Un meilleur système d'exécution grâce au jumelage).

Les réalisateurs et partenaires de ce programme de coopération sont les royaumes des Pays-Bas et de Suède ainsi que le Bureau national de l'exécution de Géorgie (NBE, pour National Bureau of Enforcement).

Ce projet prévoit une durée de réalisation de 18 mois.

L'objectif général de ce projet de jumelage est d'apporter un soutien à la justice en Géorgie au travers de l'amélioration

du système des voies d'exécution.

Le but du projet est d'accroître l'efficacité du NBE en améliorant ses performances, en renforçant ses compétences et en augmentant la perception de cette institution par le public.

Le Center for International Legal Cooperation (CILC) est le directeur du projet.

Cet organisme fondé en 1985 a son siège aux Pays-Bas. Il conçoit et met en œuvre des programmes et projets pour les systèmes judiciaires du monde entier<sup>1</sup>.

C'est ainsi que de nombreux experts de l'UIHJ se sont retrouvés à Tbilissi, la capitale géorgienne, pour collaborer à ce projet.

Parmi eux, Bernard Menut (France), premier vice-président UIHJ, Jos Uitdehaag (Pays Bas), premier questeur de l'UIHJ, Françoise Andrieux

(France), secrétaire Général de l'UIHJ, Olof Dahnell et Peter Stigefelt (Suède), tous huissiers de justice, ont apporté leur contribution à ce projet, notamment en matière de formation.

Ces missions menées conjointement avec nos homologues Géorgiens ont notamment été l'occasion de leur faire découvrir l'outil renommé et indispensable de la preuve qu'est le constat. Nous pouvons annoncer aujourd'hui que le projet de loi instituant cet instrument dans ce pays est en passe d'être voté.

L'échange des meilleures pratiques, credo de l'UIHJ, a donc trouvé son expression une nouvelle fois en élargissant la route de l'harmonisation.

<sup>1</sup> C.f. interview d'Eric Vincken, Project manager du CILC



*Ce programme s'intitule BESTT, pour Better Enforcement System Through Twinning (Un meilleur système d'exécution grâce au jumelage).*

## Naissance STOBRA

Votre avenir entre vos mains.

Le bureau de l'UIHJ a créé le projet STOBRA, pour **STO**ckholm-**BR**uxelles-**A**thènes, un axe Nord-Sud européen. Ce projet est le pendant européen du projet africain CADAT créé par l'UIHJ. Le but de Stobra est l'harmonisation des procédures d'exécution et du statut de l'huissier de justice. Cette harmonisation doit concerner tous les domaines : scientifique, organisation, technologies de la communication.

Lors de la réunion du Conseil des présidents européens de l'UIHJ qui a eu lieu à Bruxelles le 15 mars dernier, ce projet s'est concrétisé.

Des thèmes de travail ont d'ores et déjà été dégagés. Ils tiennent compte tout à la fois de l'actualité européenne et de l'intérêt manifesté par les chefs de délégations.

Le principe de travail étant

basé sur une perspective d'harmonisation, les six premiers sujets émergents furent les suivants :

- Saisie immobilière
- Signification et notification transfrontalières des actes en matière civile et commerciale
- Transparence du patrimoine du débiteur
- Constat européen de l'huissier de justice
- Formation des huissiers de justice
- Mise en place définitive de l'annuaire des huissiers de justice européens

Ainsi, les groupes de travail qui se

constitueront trouveront au travers de STOBRA une voie d'échanges et d'enrichissement ainsi qu'un moyen de communication avec les institutions européennes au travers de l'expression de leurs actions.

Celles-ci pourront se matérialiser par des position papers ou encore l'organisation de colloques, notamment dans le cadre des réunions UIHJ-EuroMed, EuroDanube, EuroNord ou EuroScandinavie.

Le Conseil scientifique de l'UIHJ, armé de ses douze professeurs venant de continents différents, soutiendra, tout naturellement, les travaux initiés.

STOBRA est entre les mains des huissiers de justice.

Il leur reste à en faire un puissant outil de réflexion, de développement et d'harmonisation de notre profession !

---

*STOBRA, pour  
STOckholm-BRuxelles-  
Athènes*

---

*STOBRA  
puissant outil de  
réflexion, de  
développement et  
d'harmonisation de  
notre profession !*

---

## Interview – Eric VINCKEN

### Pouvez-vous vous présenter et présenter l'organisme que vous représentez ?

Eric Vincken:

Permettez-moi d'abord de dire qu'au sein de l'UIHJ nombreux sont ceux qui me connaissent depuis un certain temps, puisque j'ai déjà participé à plusieurs événements régionaux de l'UIHJ et que j'ai travaillé avec plaisir avec quelques-uns des experts de l'UIHJ au cours des dernières années dans des projets de réformes des voies d'exécution dans le Sud-Est et l'Est de Europe. En fait, pour mon organisation - le Centre pour la coopération juridique internationale (Center for International Legal Cooperation, [www.cilc.nl](http://www.cilc.nl)) - il aurait été impossible de mener à bien ces projets sans le soutien de l'UIHJ. Nous sommes donc très reconnaissants de cette excellente coopération avec l'UIHJ, que nous entretenons maintenant depuis plusieurs années. À l'heure actuelle, je suis le directeur par intérim du CILC. Le CILC est une organisation représentant toutes les professions juridiques et les écoles de droit des Pays-Bas visant à favoriser des réformes juridiques par le biais de projets concrets dans les pays en voie de développement ou en transition. Nos projets sont financés par le gouvernement néerlandais, mais aussi par des bailleurs de fonds internationaux comme l'Union européenne. Dans les projets, nous impliquons des juristes professionnels néerlandais, comme des juges, des procureurs, mais aussi des huissiers de justice, en qualité qu'experts. Aussi les experts d'autres pays qui peuvent contribuer au processus de développement juridique sont souvent impliqués dans ces projets. Nous coopérons également dans des projets concrets avec des organisations similaires, en Allemagne, en France et dans d'autres pays, ainsi qu'avec les associations professionnelles

internationales telles que l'UIHJ. Au nom du ministère néerlandais de la sécurité et la justice, nous avons le statut d'«organisme mandaté» pour mener à bien - au nom du gouvernement néerlandais - les projets de jumelage financés par l'UE.

### Comment fonctionne un Twinning project ?:

EV :

Dans un projet de jumelage, une autorité publique du pays bénéficiaire est assistée par son organisation sœur, ou par un organisme mandaté par un ou plusieurs des Etats membres de l'UE afin d'harmoniser ou d'aligner son cadre juridique, sa pratique et son organisation, avec l'acquis communautaire. Un projet de jumelage peut aussi être destiné à accroître les compétences du personnel d'une autorité publique dans le pays bénéficiaire. Voilà, globalement, quelle est la philosophie du jumelage. Il en va ainsi de l'assistance « peer to peer » pour les fonctionnaires et l'administration publique. Dans le domaine de l'exécution, comme nous le savons, les systèmes de type fonctionnaires sont peu nombreux en Europe. Par ailleurs, il est également indéniable que les huissiers de justice représentent *de jure et de facto* l'autorité publique dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Par conséquent, nous pouvons parler d'une sorte de cas d'espèce s'agissant de notre projet de jumelage en Géorgie, le projet

« *Better Enforcement System Through Twinning* » (BESTT) («Un meilleur système d'exécution à travers le jumelage»), qui a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et qui durera jusqu'à fin de février 2013. L'objectif principal du projet est de soutenir le Bureau national géorgien de l'exécution (NBE) pour renforcer son cadre législatif relatif à l'exécution, en élevant les compétences de son personnel et des huissiers de justice privés (qui existent aussi en Géorgie) et améliorant ses relations publiques. Au nom de l'Etat membre principal, les Pays-Bas, CILC est l'organisation chef de file du projet, côté Union européenne. Des experts de l'Organisation néerlandaise des huissiers de justice (KBvG) participent au projet grâce au CILC. La Suède participe au projet en tant qu'Etat membre junior de l'UE par le biais de l'Autorité de l'exécution suédoise ('Kronofogdenmyndigheten'), qui est également chargée d'un autre projet bilatéral (SIDA) financé en Géorgie. Last but not least, l'UIHJ est favorable au projet et, dans ce cadre, plusieurs de ses meilleurs experts y jouent un rôle de premier plan. Grâce à eux, on a aussi pu organiser une visite de dix formateurs de la NBE à l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) en janvier dernier.

### Quels sont à ce jour les résultats obtenus par le projet BESTT ?

EV:

Comme je l'ai expliqué, le projet comporte trois domaines d'intervention dans lesquels nous coopérons avec nos collègues géorgiens qui, je dois également le mentionner ici, sont très compétents et très motivés pour décider des mesures nécessaires pour permettre que l'exécution par le NBE soit encore plus efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Ces domaines concernent le cadre législatif, la formation du personnel et les relations publiques. Dans le domaine législatif, les experts ont mené une évaluation exhaustive et émis des recommandations à la fois sur les réformes légales et sur l'aide à l'élaboration des projets de loi nécessaires pour la mise en place de nouvelles institutions, conduisant à de nouvelles fonctions pour le NBE comme par exemple le constat et les mesures conservatoires. La conséquence de ces nouvelles fonctions pour le NBE implique également une formation adaptée pour le personnel du NBE. Par conséquent, un certain nombre de nouveaux modules de formation que le projet contribue à développer, mettront l'accent sur ces nouvelles fonctions, qui seront introduites courant 2012. En outre, le projet a également contribué à l'élaboration d'un manuel pratique sur les enchères électroniques, que le NBE a commencé à réaliser début 2011. Des discussions sont pareillement en cours pour aider à la mise en place d'un système de gestion de la qualité. Ce domaine est également un bon exemple de la façon dont nous collaborons avec

le projet SIDA financé par Autorité suédoise d'exécution, qui a commencé l'an dernier un exercice de repérage sur l'ensemble des méthodes de travail du NBE. Notre volet formation sera également chargé d'améliorer un cursus de droit d'exécution au niveau universitaire par le biais d'un pilote à l'Université d'État de Tbilissi. Enfin, dans le domaine des relations publiques, une stratégie de communication a été décidée et a déjà été approuvée par le NBE. Sur la base de cette stratégie, du matériel d'information sera élaboré et les porte-parole du NBE seront formés. Mais je dois avouer en toute objectivité que le NBE, très souvent au travers son jeune et dynamique président Nick Melia, est déjà très actif en matière de communication avec ses clients et le grand public.

un mélange unique d'un modèle d'exécution publique et libérale: public dans son organisation, mais libérale dans son mode de fonctionnement. Pour moi, c'est un modèle qu'il faut observer dans les années à venir. Il est trop tôt pour voir s'il sera efficace sur le long terme, mais les premiers signes sont très positifs. Le modèle est encore en pleine évolution s'agissant des fonctions et des responsabilités du NBE qui se développent encore. Cela est aussi valable pour son organisation interne et la spécialisation de son jeune mais très dévoué personnel. Tout cela devrait, à mon sens, être évalué d'une manière très positive. Mais, à un moment donné, les choses devraient se stabiliser et une période moins dynamique dans le développement du NBE et le système d'exécution devrait s'en suivre en Géorgie. Ce serait essentiellement ma principale recommandation aux autorités de la Géorgie pour les années à venir. Dans ce contexte, les autorités devraient également prendre une décision concernant l'avenir du système des agents d'exécution privés en Géorgie.

#### **Qu'en attendez-vous encore ?**

EV:

Pas grand-chose de plus. Je dois dire que le modèle d'exécution géorgien créé par le NBE et la façon dont il fonctionne pourrait être plus ou moins décrite comme

## **Union Internationale des Huissiers de Justice**

44, rue de Douai  
75009 Paris

TÉLÉPHONE :  
33 1 49 70 12 87

TÉLÉCOPIE :  
33 1 49 70 15 87

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :  
uihj@uihj.com

Nous sommes sur le  
Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :

[www.uihj.com](http://www.uihj.com)